

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3733)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL35

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 5

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Proroger les possibilités d'instaurer l'état d'urgence sanitaire du 1er avril au 31 décembre 2021 n'est plus supportable.

Quel est le respect des libertés des Français ?

Quel rôle joue encore le Parlement ? Les députés ont disposé de moins de 24 heures pour amender ce texte !

Quel respect pour notre régime démocratique ? La France aura été dans un régime d'urgence sanitaire pendant plus d'un an et demi.

La France deviendrait-elle une démocratie illibérale ? Alors que le Gouvernement aime à condamner la Hongrie et à considérer que « l'ordre juridique spécial » contre le coronavirus mis en place en mars dernier par ce pays avait été une atteinte à l'état de droit, il serait peut-être temps de regarder notre propre situation.